

Direction des Services Techniques
GB/HC/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°ST 268-2019

Portant permis d'occupation temporaire du domaine public Du N°3 au N°6 Avenue des Commandos d'Afrique

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417.4, R.417-9, R.417-10 et R.417-11,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie),

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi N° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la demande en date du 04/10/2019 par laquelle la **SARL FGL GROUPE – 112 Rue du Docteur Guérin – 83210 LA FARLEDE**, sollicite l'autorisation d'occuper des places de stationnement sur le domaine public sis Avenue des Commandos d'Afrique,

Considérant que des travaux au 3 Avenue des Commandos d'Afrique nécessitent le stationnement d'une grue mobile sur la chaussée, occasionnant des restrictions au stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal, comme énoncé dans sa demande, **du N°3 au N°6 Avenue des Commandos d'Afrique (les 2 places d'achat rapide jusqu'au Garage Renault), sur 50 m², soit 5 places de stationnement**

Article 2 : Le stationnement de tous les véhicules y compris les motos, cyclomoteurs, vélomoteurs, cycles et autres, sera interdit sur l'emplacement défini à l'article 1^{er}, **du mardi 22 octobre 2019 au mercredi 23 octobre 2019, inclus.**

Article 3 : La présente interdiction sera matérialisée sur le site par des barrières et panneaux règlementaires mis en place par les Services Techniques Municipaux conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle susvisée.

Article 4 : L'Impasse du Minet sera fermée à la circulation lorsque les travaux le nécessiteront.

Article 5 : L'accès et le libre accès aux véhicules de secours doivent être possibles en permanence pendant toute la durée du chantier.

Article 6 : Pendant les périodes de chargement ou déchargement sur le domaine public, le bénéficiaire devra signaler son chantier, conformément à l'instruction ministérielle sur la circulation routière (Livre I - 8^{ème} partie). Elle sera mise et maintenue en place par le bénéficiaire, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier. A l'expiration de l'autorisation ou en cas de révocation, le permissionnaire est tenu de libérer la voie publique et de restituer l'emplacement dans son état d'origine.

Article 7 : Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

Article 8 : Les véhicules en infraction qui ne respecteront pas la signalisation prévue à l'article 3 seront enlevés et mis en fourrière, aux frais du contrevenant.

Article 9 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 10 : Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Chef de Brigade de la Gendarmerie, Le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à la SARL FGL GROUPE.

Fait au Lavandou, le 9 octobre 2019

4.5

Le Maire,
Gil Bernardi



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notification faite à la SARL FGL GROUPE

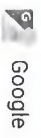
En date du 9 octobre 2019

Google Maps 6 Avenue des Commandos d'Afrique



Date de l'image : août 2018 © 2019 Google

Le Lavandou, Provence-Alpes-Côte d'Azur



Street View – août 2018

